

Cany-Barville, le 16 décembre 2016

Le Président de la Communauté de
Communes de la Côte d'Albatre

à

Madame la Députée Maire
Place Charles de Gaulle - BP 47
76460 SAINT VALERY EN CAUX

23 DEC

Service : Développement Economique
Affaire suivie par Laurine Leblond
Tél : 02 35 57 85 08
Réf. : LL / 2016-175
PJ : courrier du 18 avril 2016

Objet: sime D. Tenante
DEA
cop: DC
cop: Al. Boite
cop: SNC
cop: H. H.

Objet : Avis PLU Saint-Valery-en-Caux

Madame la Députée Maire,

Je fais suite à l'envoi du dossier de PLU arrêté en sa séance du 8 septembre 2016. Conformément à mon courrier en date du 19 aout dernier relatif à l'avis officieux sur les pièces du PLU, il apparaît que votre plan de zonage ainsi que le règlement écrit ne soient pas en adéquation avec ce qui est inscrit au PADD, ni avec les objectifs du SCoT en matière de développement des zones d'activités. En effet, le bureau du syndicat mixte Pays Plateau de Caux Maritime, en sa séance du 6 décembre dernier, a émis un avis réservé sur le PLU arrêté de Saint-Valery-en-Caux.

Pour ma part, les possibilités d'actions prévues au PADD pour « permettre et maîtriser l'extension des zones d'activités pour répondre à la demande propre du territoire et attirer des entreprises extérieures » ne sont pas traduites réglementairement dans le zonage ou le règlement, notamment concernant l'ouverture à l'urbanisation de la Zone d'Activités de Clermont et ce malgré mon courrier en date du 18 avril 2016.

Veuillez agréer, Madame la Députée Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président,

Gérard COLIN

Cany-Barville, le 18 avril 2016

Le Président de la Communauté de
Communes de la Côte d'Albâtre

à

Madame la députée Maire
Place Charles de Gaulle - BP 47
76460 SAINT VALERY EN CAUX

Service : Développement Economique
Affaire suivie par Laurine Leblond
Tél : 02 35 57 85 08
Réf. : LL / 2016-51
PJ : cartes

Objet : Extension des zones

Madame la députée Maire,

Je fais suite à votre courrier du 11 avril concernant l'extension des zones d'activités situées sur la commune de Saint-Valery-en-Caux.

Après examen des possibilités d'extension en commission en date du 4 avril puis en bureau en date du 14 avril, je suis en mesure de vous communiquer les principes d'extension des zones du Plateau Ouest et de Clermont.

Ainsi l'extension de la zone du Plateau Ouest se fera sur la parcelle ZH323 appartenant à la Communauté de Communes (étude de faisabilité en cours par mes services). Concernant la zone de Clermont l'extension se fera dans un premier temps sur les parcelles ZS 134 et 136 appartenant également à la CCCA (Cf. Cartes jointes).

Veillez agréer, Madame la députée Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

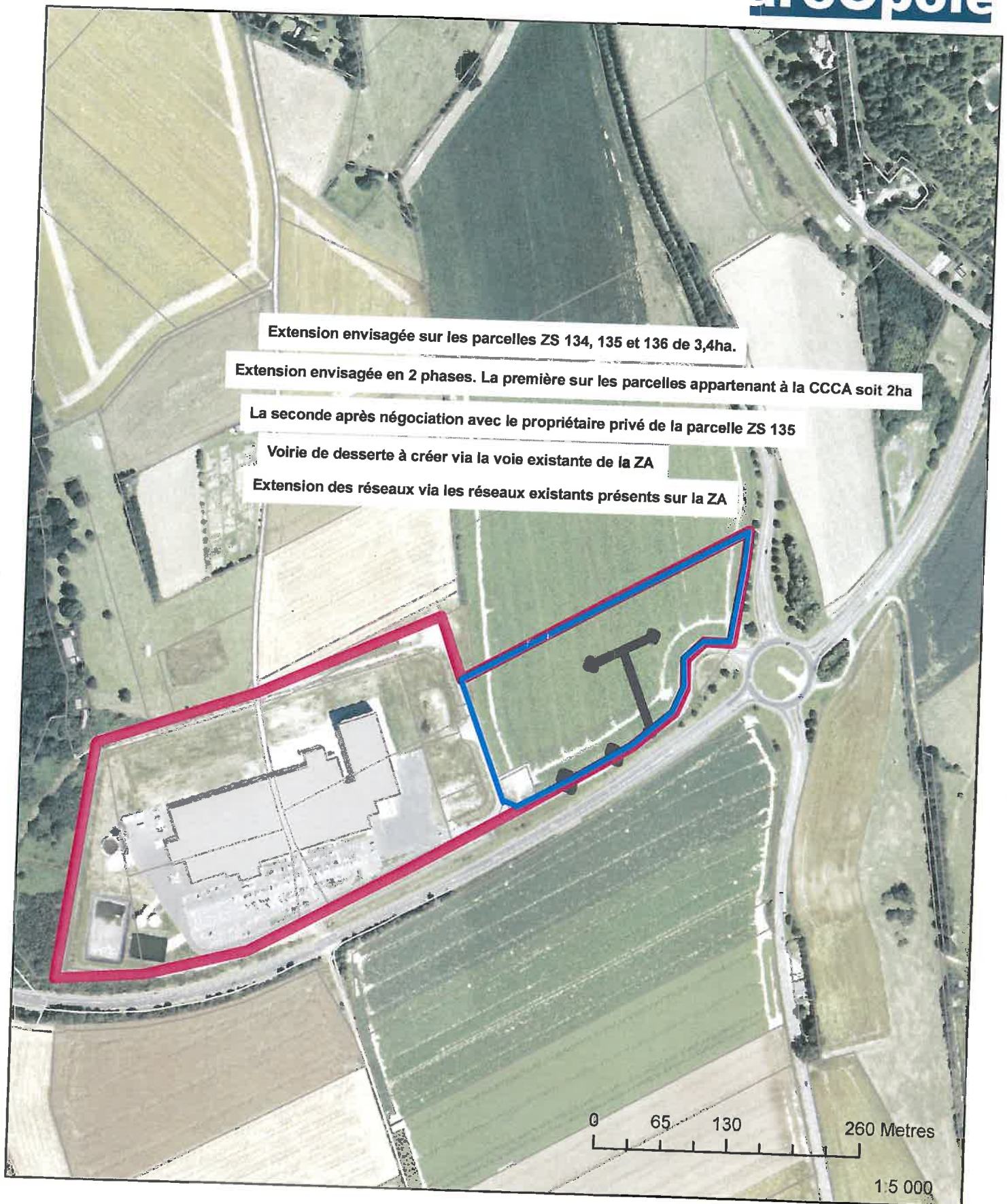


Le Président,

Gérard COLIN

NB : LAR 1A 109 975 9633 2

Extension - ZA Clermont

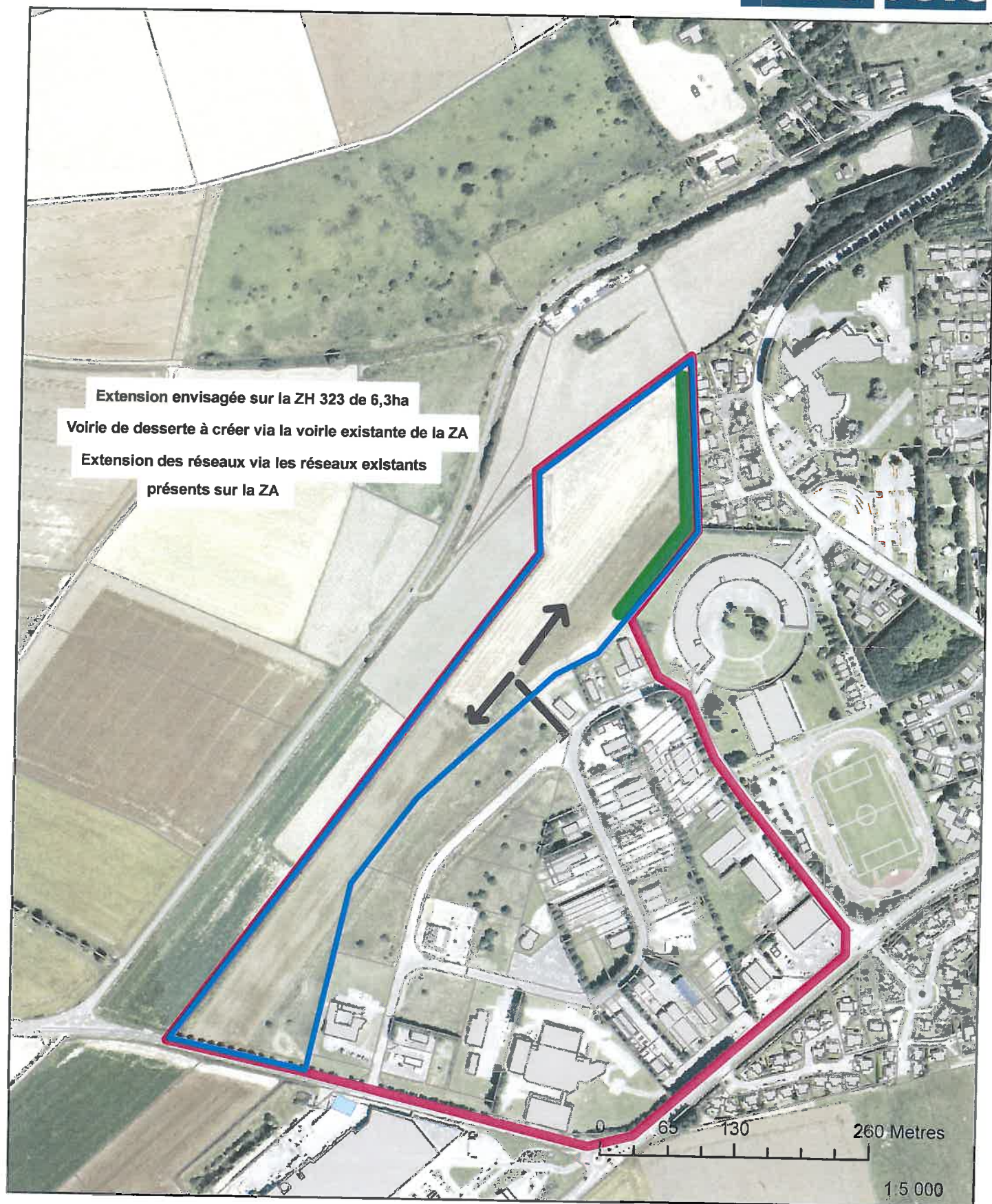


Commentaires :

En rouge : périmètre de la Zone d'Activités

En bleu : zone d'extension

Extension - Plateau Ouest



Commentaires :

En rouge : périmètre de la Zone d'Activités

En bleu : zone d'extension